



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Centre de régulation des urgences à Auxerre

Question écrite n° 31880

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la volonté unanime des élus de l'Yonne (députés, sénateurs, président du conseil départemental, président du service départemental d'incendie et de secours, maire-président du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Auxerre...) et de la communauté médicale du département qui, depuis trois ans, demandent, d'une part, que le centre de réception et de régulation des appels du 15 (CRRRA 15), actuellement installé au centre hospitalier d'Auxerre (CHA), ne soit pas transféré au centre hospitalier universitaire (CHU) de Dijon et, d'une part, que soit créé un centre d'appels commun sur la base d'un regroupement, à Auxerre, du CRRRA 15 et du centre de traitement des alertes 18 (CTA). Depuis trois ans, hélas, ils se heurtent à un mur bureaucratique : l'actuel directeur de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté, ne veut rien entendre aux arguments développés conjointement par l'ensemble des élus nationaux et territoriaux de l'Yonne ainsi que par la communauté médicale. Ils ont appris incidemment que ce fonctionnaire, lors d'une visite à Auxerre en juin 2020, a cru pouvoir confirmer que le CRRRA 15 fermerait dans les deux ans, pour être transféré à Dijon. Sur la forme comme sur le fond, c'est totalement inacceptable. L'attitude du directeur général de l'ARS est d'autant plus révoltante qu'elle consiste à ne tenir strictement aucun compte de la position unanime exprimée par les acteurs de terrain dans l'Yonne et à mépriser ouvertement la solution alternative qu'ils portent. Alors que le Président de la République lui-même appelle à une nouvelle organisation des pouvoirs dans une logique d'aménagement du territoire, il n'est pas supportable qu'une structure technocratique, refusant tout dialogue digne de ce nom avec les élus du territoire, s'obstine à vouloir détruire un équipement de régulation qui a démontré son efficacité et dont la disparition accélérerait la désertification médicale du département.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31880

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 novembre 2020

Question publiée au JO le : [18 août 2020](#), page 5541

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)